

Presque dans la circonscription même de monsieur l'Orateur suppléant, les fabricants d'automobiles des États-Unis sont poussés à acquérir des sociétés canadiennes qui fabriquent des pièces, étant donné que les pièces entrant dans les nouvelles voitures peuvent être acheminées en franchise au-delà de la frontière. On a procédé de la sorte. Croyons-nous que la CDC pourrait, par la fusion ou l'amalgamation et la réunion de nouveaux capitaux, offrir le même prix qu'un acheteur étranger? On imagine difficilement à quoi recourrait une Corporation de développement, le plus souvent pour faire échec à la propriété étrangère, si ce n'est à la surenchère.

Mes propos s'inspirent d'un grand principe: il faut maintenir le régime fiscal canadien actuel ou modifier les propositions du Livre blanc, qui aggraveraient la situation du Canadien vis-à-vis des contribuables étrangers, surtout ceux des États-Unis. Admettons que le gros de la propriété étrangère appartienne aux États-Unis. Néanmoins, le contribuable des États-Unis, qu'il s'agisse d'une société ou d'un particulier, est bien mieux placé que son homologue canadien. Nous n'avons qu'à regarder la situation relative à l'impôt sur les biens transmis par décès et aux droits de succession pour constater dans quelle situation odieuse se trouve le contribuable canadien. A ce sujet, ce n'est pas seulement le gouvernement du Canada qui doit en porter la responsabilité; j'accuse aussi le gouvernement de la province d'Ontario ainsi que celui du Québec...

[Français]

... et surtout la province de Québec, quand il s'agit des droits successoraux. On ne pourrait jamais croire qu'un gouvernement provincial veuille étouffer l'industrie de sa propre province. Il n'est pas étonnant que les hommes d'affaires du Québec veuillent vendre leur entreprise, quand on leur en offre un bon prix, et ce à cause de la loi sur les droits successoraux.

Au fait, une étude bien sommaire de la situation révèle un esprit de clocher qui se perpétue dans cette province depuis des générations. Les autorités gouvernementales étouffent toute initiative visant à protéger les entreprises québécoises.

[Traduction]

On n'a qu'à surveiller ce qui se produit dans le cas des obligations de sociétés du Québec détenues par des gens disons de l'Alberta, qui n'ont absolument aucun contact avec la province de Québec. Même s'il s'agit d'une société nationale faisant affaires dans la province de Québec, l'Alberta insistera pour obtenir sa part dans le transfert d'obligations. Naturellement, les corporations ont vite trouvé des moyens de contourner cette situation. Elles n'ont qu'à faire inscrire un bureau au registre des transferts à Vancouver, Calgary ou Winnipeg et à transférer leur siège social. Les Canadiens n'apprendront jamais.

L'an dernier, nous avons assisté au spectacle pas tellement amusant du ministre des Finances qui a majoré brutalement et sauvagement l'impôt sur les biens transmis par décès. Cette disposition est maintenant combinée avec une proposition d'impôt sur les gains de capital. Et nous voulons maintenir la propriété du Canada sur nos entreprises commerciales. Ne rions pas, monsieur l'Orateur. La situation est tellement tragique qu'elle porte à s'interroger sur le genre de logique qui préside au minis-

tère des Finances lorsqu'il s'agit de proposer ces mesures connexes, suivies de cette proposition d'établir une Corporation du développement du Canada.

Le gouvernement soutient qu'il pourra inciter le public à investir dans les obligations de la CDC. De quelle façon, alors? Il y a deux raisons qui poussent un particulier à placer des capitaux. D'abord, il y a la possibilité de plus-value pour les titres spéculatifs. Toutefois, avec un impôt sur les gains de capital, suivi d'un impôt fort accru sur les biens transmis par décès, quel serait l'avantage de placer des capitaux dans des titres spéculatifs? Ce principe serait donc éliminé. Les Canadiens qui investissent des capitaux ne reçoivent certainement aucun encouragement, à moins d'investir dans une entreprise commerciale, en ce qui concerne l'impôt sur les biens transmis par décès.

• (9.00 p.m.)

L'autre argument du gouvernement est qu'il y aura de gros dividendes. D'où viendront ces dividendes? Des opérations de mise en valeur, ainsi que l'a indiqué le ministre? Je regrette de n'avoir pas pris suffisamment de notes, mais on nous a dit quelque chose concernant différentes opérations qui n'attireront peut-être pas les capitaux, mais qui pourraient avoir un grand impact, par exemple, en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles et du Grand Nord. Tout cela, ce sont des possibilités à long terme. Je ne songe pas à mettre en doute la possibilité de tirer un bénéfice de la mise en valeur des ressources naturelles, l'intérêt que présentent le Grand Nord, les nouvelles frontières ainsi que beaucoup d'idées ingénieuses qu'ont des Canadiens, mais toutes ces idées sont à long terme et ce ne sont pas ces programmes de longue haleine qui vont rapporter de gros dividendes. D'où viendra l'argent pour payer ces dividendes? Je suppose que c'est à cette fin que l'on a mis dans le coup et transféré à la Corporation de développement du Canada les sociétés Polymer, Eldorado et Northern Transportation.

Utilisera-t-on les 13 millions que la Polymer a réalisés l'an dernier et qu'on a versés au fonds du revenu consolidé, comme vache laitière pour assurer des dividendes à ces sociétés? S'il reste du capital pour ces sociétés de la Couronne que l'on remettra à la Corporation de développement du Canada, d'où proviendra cet argent? Que feront ces sociétés pour croître et se diversifier comme la Polymer l'a fait, et comme l'Eldorado et la Northern Transportation pourraient vouloir faire? Que dire des besoins de trésorerie de la Pan-Arctic qui est dans une catégorie tout à fait à part? Elle ne versera pas de dividendes pendant bien longtemps encore. Qui lui fournira ses fonds? Le gouvernement fournira-t-il le capital par quelque autre méthode ou bien la Polymer devra-t-elle obtenir du gouvernement tous ses capitaux d'expansion?

Ce n'est donc pas le conseil d'administration de la Polymer qui contrôlera les affaires de cette société, mais bien les propriétaires de la Corporation de développement du Canada qui pourrait souvent suivre une politique contraire. Quelle autorité l'emportera? C'est ce que j'aimerais bien savoir. C'est une chose curieuse que de rattacher la Polymer et l'Eldorado à la CDC.

J'ai devant moi un article écrit en juin 1966, par un certain Edward Cape. J'ignore s'il était alors dans les secrets de l'ex-ministre des Finances, qui est maintenant